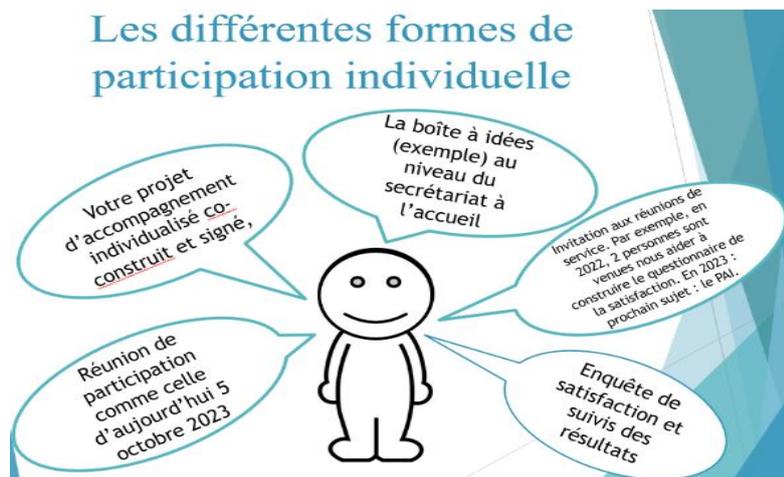


	COMPTE RENDU de REUNION DE PARTICIPATION des personnes accompagnées	Date : 05/10/2023
---	--	--------------------------

Introduction par _____, Directrice GCSMS SAVS Polyvalent du Bassin d'Arcachon. La Directrice accueille et remercie les personnes présentes, rappelant l'importance de leur participation tout au long de leur accompagnement :



_____ présente également l'actualité du SAVS :

- **Quelques données de l'activité en 2022** : 92 personnes accompagnées sur une durée moyenne de 3 ans et 7 mois. Il y a eu en 2023, 30 sorties et 25 entrées et une liste d'attente de 34 personnes pour un suivi SAVS.
- **Retour sur l'évaluation externe** : Le SAVS est régulièrement contrôlé sur la qualité de ses prestations. En juillet 2023, 5 personnes accompagnées ont accepté d'être interrogées par les évaluateurs sur la qualité de leur accompagnement. Le résultat de l'enquête détermine des points à améliorer, par exemple : l'adaptation aux outils pour les personnes avec un handicap spécifiques comme des traductions de documents en FALC qui signifie « Facile A Lire et à Comprendre » ou encore faire en sorte de travailler sur le délai d'attente lors d'une admission. La prochaine évaluation aura lieu en 2028 et contrôlera les points d'amélioration.
- **Le Comité Ethique** : Depuis janvier 2023, le SAVS peut utiliser cette instance qui regroupe des personnes (professionnels, familles, philosophes, médecins, juristes ...) chargées de réfléchir sur un sujet, pour lequel on a des doutes sur une conduite à tenir, une posture professionnelle. Il nous guide lorsqu'on ne parvient pas à choisir entre deux solutions.

Ensuite _____ présente et lis **le dernier compte rendu de la réunion de la participation qui a eu lieu le jeudi 5 décembre 2022**. Ce compte rendu a été envoyé aux personnes. A la fin de cette réunion un débat a eu lieu : il en ressort, une demande de développer des actions collectives : par exemple, des ateliers sur des thématiques Nous nous sommes engagés à revenir vers vous, pour faire des propositions.

. présente l'**analyse de l'enquête 2022** renseignée par les personnes accompagnées. En effet, tous les ans, une enquête de satisfaction est réalisée permettant ainsi de recueillir les avis sur le service. Voici les éléments principaux à retenir :

- D'une manière générale, il ressort que la majorité des personnes accompagnées sont satisfaites de l'accueil, de la disponibilité des professionnels, de la construction de leur projet, de l'accompagnement proposé par l'équipe du SAVS, de la prise en compte de leurs besoins et demandes tout au long de leur parcours. Nous notons également que la majorité des personnes accompagnées sont satisfaites de la prise en compte de leurs droits par le service.
- Cependant l'analyse de ces questionnaires nous montre la nécessité de **mieux communiquer nos prestations avec des outils adaptés**.
- De plus, nous avons constaté que certaines personnes ont rencontré des **difficultés pour répondre à certaines questions**.
- De même nous avons pris connaissance du **manque de signalisation** pour venir au SAVS.

Suite à ces constats, . présente **ce qui a été fait pour améliorer ces trois constats** :

- Afin de répondre à la demande de « **mieux communiquer avec des outils adaptés** », nous avons fait appel à des professionnels pour créer un film de moins de 10 minutes qui sera tourné au SAVS et qui demandera la participation de personnes accompagnées volontaires pour témoigner. Nous sommes en attente de subventions pour financer ce projet qui permettra de mieux faire connaître le SAVS, ses missions et ses objectifs, aux partenaires et au public et surtout d'adapter notre outil de communication à diverses formes de handicap (personnes sourdes, mal voyantes, ...).
- Nous avons fait appel à deux volontaires pour nous aider **à adapter le questionnaire de la satisfaction**. Ceci a été fait début 2023. Nous remercions les personnes concernées.
- Concernant **la signalisation**, nous envisageons de mettre un panneau au bas de l'escalier ou peut être une autre forme de signalisation. Ceci est en réflexion.

Aussi, suite à la réunion du 5 décembre 2022, et en réponse aux demandes des personnes, une convention a été signée avec l'ESAT d'Audenge afin de permettre aux personnes qui le souhaitent, de participer à des actions collectives (interventions extérieures d'information, ateliers ...). D'autres partenariats sont en cours de réflexion. Aussi, nous informons que nous sommes à la recherche de volontaires pour nous aider à adapter deux documents en 2024 : le PAI (projet d'accompagnement individualisé) et le guide d'entretien.

Ensuite, . organise **un débat autour de la notion de rétablissement**.

Chaque participant volontaire a pu exprimer sa définition, parler de son histoire, ceci a permis de nombreux échanges intéressants.

Le rétablissement est un cheminement de la personne pour reprendre le contrôle de sa vie et trouver sa place. Il s'agit d'une démarche personnelle. Le rétablissement est un long processus pour faire sa vie malgré la maladie ou le handicap.

. a conclu en expliquant que la finalité de l'accompagnement est de respecter la personne et ses besoins. Chacun a des attentes et des besoins différents. Ainsi le rétablissement ne se prévoit plus exclusivement par la prise d'un traitement, ou d'un médicament qui viendrait guérir une maladie ou traiter une déficience. Le but est que cette personne retrouve un équilibre qui lui convienne.

L'après-midi se termine autour d'un goûter convivial.

Cette réunion a mobilisé plus de 30 personnes : un grand MERCI pour votre participation !